



*Saint-Savinien-sur-Charente,  
le 22 mai 2023*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### NOUVELLE CAMPAGNE « CHATS LIBRES SAUVAGES » SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE

**Une nouvelle campagne d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages se met en place sur l'ensemble de la commune de Saint-Savinien-sur-Charente.**

La municipalité de Saint-Savinien-sur-Charente en partenariat avec l'association Ecole du Chat Libre de Saintes et la Fondation 30 Millions d'Amis poursuit son action dans le but de stériliser et d'identifier les chats libres sauvages sources de désagrément pour les riverains. Les interventions se feront là où l'École du Chat Libre sera sollicitée **du 01 juin au 31 décembre 2023, dans la limite du budget alloué.**

La Fondation 30 millions d'Amis donnait jusqu'en décembre 2018 les moyens financiers de réaliser ces campagnes et prenait donc en charge la totalité des factures de stérilisations et identifications de ces chats errants. Devant l'importance du budget induit à l'échelon national, la fondation s'est vue dans l'obligation de demander aux communes une participation de 50% depuis janvier 2019.

**La municipalité de Saint-Savinien a accepté d'accorder un budget à ce chapitre « chats libres sauvages » afin de poursuivre l'action entreprise.**

L'École du Chat Libre de Saintes met toujours à disposition de la commune ses moyens humains et matériels pour mener à bien la mission. (Celle-ci a toujours besoin de nouveaux bénévoles pour l'aider dans ses actions ainsi que de familles d'accueil. Pour plus d'info voir leur site internet [www.edclsaintes.fr](http://www.edclsaintes.fr))

**Rappel :** Les chats libres sauvages sont capturés, stérilisés, identifiés au nom de la Fondation 30 millions d'amis et relâchés sur leur territoire, nourris et suivis sanitaire par des riverains/bénévoles.

Pour une caution de 3€, des colliers à fermeture de sécurité sont prêtés aux riverains qui le souhaitent, propriétaires dont les chats ne sont pas identifiés, afin d'éviter qu'ils ne soient capturés. **Ces colliers seront en vente à la clinique vétérinaire de La Prée.**



**Nous rappelons aux propriétaires l'obligation légale d'identifier son chat.** L'identification obligatoire des chiens, chats et carnivores domestiques prescrite à l'article L. 212-10 du code rural comporte, d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et, d'autre part, l'inscription sur le ou les fichiers prévus à l'article D. 212-66 des indications permettant d'identifier l'animal.

#### Contact Presse :

*Marine Brouard*

*Mairie de Saint-Savinien-sur-Charente  
16 rue Bel Air 17350 Saint-Savinien-sur-Charente*

*Email : [contact@saintsaviniensur.fr](mailto:contact@saintsaviniensur.fr)*